

Communiqué de presse

Mise à jour économique : L'AQPP se questionne quant aux choix faits par le gouvernement

Montréal, le 26 octobre 2016 – L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) accueille favorablement la réalisation d'un surplus budgétaire par le gouvernement du Québec, mais se questionne quant aux choix faits par le gouvernement pour y parvenir.

L'AQPP juge que les efforts du gouvernement ne devraient pas se faire au détriment des pharmaciens propriétaires qui, rappelons-le, ont été les seuls professionnels de la santé à accepter de contribuer à l'effort budgétaire par le biais de coupures d'honoraires. Ces coupures ont été réalisées dans la foulée du projet de loi 28, qui visait le retour à l'équilibre et qui, pour ce faire, prévoyait une réduction des honoraires professionnels des pharmaciens.

« Nous constatons maintenant que l'équilibre budgétaire est atteint et, à la lumière de ces résultats, nous nous questionnons sur le maintien des coupures à l'endroit des pharmaciens. Pourquoi un tel acharnement contre les pharmaciens propriétaires qui jouent pourtant un rôle de premier plan dans le continuum des soins de santé ? » a affirmé Jean Thiffault, président de l'AQPP.

Soulignons que, selon les données publiées en septembre dernier par la RAMQ, la croissance des services pharmaceutiques n'a été que de 1,5% par année au cours des cinq dernières années, tandis que l'ensemble des coûts de programmes a augmenté en moyenne de 5,2% par année, et les services médicaux de 7,4%.

Rappel des faits

En juin 2015, à la suite de l'adoption du projet de loi 28 visant le retour à l'équilibre budgétaire, les pharmaciens ont été les seuls professionnels de la santé à accepter de contribuer à l'effort budgétaire du gouvernement en lui versant 400 M\$ sur trois ans, à même leurs honoraires en vigueur actuellement. En guise de mesure de compensation, le gouvernement s'était engagé à dé plafonner, pour une période de trois ans, les allocations professionnelles. Depuis octobre 2015 jusqu'à ce jour, les pharmaciens propriétaires ont versé près de 100 M\$ au gouvernement, honorant, quant à eux, leur engagement envers celui-ci.

Le 13 avril dernier, le gouvernement publiait un règlement qui ne respectait pas l'entente signée par le ministre de la Santé en juin 2015. Les pharmaciens propriétaires se sont alors prévalus de la procédure d'arbitrage prévue à leur entente avec le ministre Barrette en lui signifiant un avis de différend. Dès le 16 mai 2016, les procureurs de l'AQPP produisaient donc une demande d'arbitrage au Conseil d'arbitrage, dont la formation a été complétée le 31 mai 2016.

Le 2 juin, l'AQPP et le ministre de la Santé ont convenu d'une trêve pour tenter de régler leur différend par la négociation et cela au plus tard le 16 septembre. En raison de l'échec de la négociation, la procédure d'arbitrage a repris et se poursuit actuellement.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 071 pharmaciens propriétaires des 1 889 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

- 30 -

Source : AQPP

Renseignements :

Jean-Michel Nahas
Directeur, affaires publiques, CASACOM
514 817-1185
jnahas@casacom.ca

Rafaëlle Perron
Conseillère affaires publiques et gouvernementales, AQPP
514 254-0676 poste 234
rperron@aqpp.qc.ca